

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du vendredi 14 octobre 2022 à 20h00

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints

Claude SCHULLER, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Charles KREMPPER, conseillers municipaux

Procurations :

André BECK procuration à Eléonore JEAN DIT PANNEL

Elodie GERUM procuration à Charles KREMPPER

Absents excusés sans procuration : Elodie DEMARE, Benoit ROELLINGER

En présence de : *Anne-Sophie FURDERER (secrétariat)*

Quorum : 8 – présents : 13

Convocation du 06 octobre 2022

4. Admissions en non-valeurs - budget eau potable

Sur proposition de Mme la Trésorière par courriel explicatif du 29/09/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes :
 - n° R-3-30 de l'exercice 2022, (objet : eau potable - montant : 5,25 €)
 - voir liste jointe de l'exercice 2021, (objet : eau potable - montant : 138,59 €) ;
- dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 143,84 € ;
- décide de ne pas admettre en non-valeurs les titres de recettes R-2-34 et R-2-118 de l'exercice 2021 pour un montant de 383,80 €.

- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget annexe eau, article 6541.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ-

la secrétaire Pierrette KEMPF

Certifié exécutoire –
Le Maire –
Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 18/10/2022